

**COUPE DE FRANCE**  
**Jeudi 30 mai 2019 à LONGEVILLE SUR DOUBS**  
 LONGEVILLE SUR DOUBS - BEUTAL - BRETAGNEY - MONTENOIS - LOUGRES - COLOMBIER FONTAINE 11h30-16h00

CC ETUPES  
 EQUIPE CYCLISTE DE  
 1974

COUPE DE FRANCE ROUTE

Photo: Jean-Marc Loos

9<sup>ème</sup> Grand Prix Pays de Montbéliard  
 Souvenir Denys Schwechlen



# GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE DN1  
 9<sup>ème</sup> Grand Prix  
 Pays de Montbéliard Agglomération  
 (Souvenir Denys Schwechlen)  
**Jeudi 30 mai 2019 11H30**  
 Bourgogne-Franche-Comté



## COUPE DE FRANCE DN1

### 9<sup>ème</sup> Grand Prix Pays de Montbéliard

#### COMPÉTITION

Engagements & Règlements	3
Permanence & Lieux pratiques	4
Avant course	5
Après course	6
Plan du circuit	7
Itinéraire horaire	8

#### INFOS PRATIQUES

Zone ravitaillement, zone verte, Profils, accès etc...	9-13
Dispositif de secours	14
Contacts – Grille de Prix – Classement Annexe	15
Partenaires	16

#### ANNEXE

Règlementation Coupe de France DN1 2019	18-26
---	-------

## ENGAGEMENTS

### Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs DN1, la Coupe de France des Clubs DN1 2019 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

### Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs DN1, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie ou 2<sup>ème</sup> catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans** obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2019**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation

d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des Clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

## ARBITRES

### Collège des arbitres

**Président du Jury** : VERDENET Jacky

**Commissaire 1** : REGNET Marie Christine

**Commissaire 2** : RUTLER Celine

**Juge Arrivée** : BOIS Damien

**Commissaire Moto 1** : PARIS Patrick

**Commissaire Moto 2** : CHAUVIN David

## RÈGLEMENT

### Organisation

L'épreuve du **9<sup>ème</sup> Grand Prix Pays de Montbéliard** est organisée par Le **Club Cycliste d'Etupes Le Doubs Pays de Montbéliard** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France des Clubs DN1 2019. Elle se dispute le **30 mai 2019**.

### Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la deuxième manche de la **Coupe de France des Clubs DN1 2019**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France des clubs DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France des Clubs DN1.

### Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu :

► **Judi 30 mai 2019 Salle des Fêtes Longevelle sur Doubs**



**HOTEL KYRIAD**  
Réduction avec le mot  
de passe  
GP PMA CCETUPES

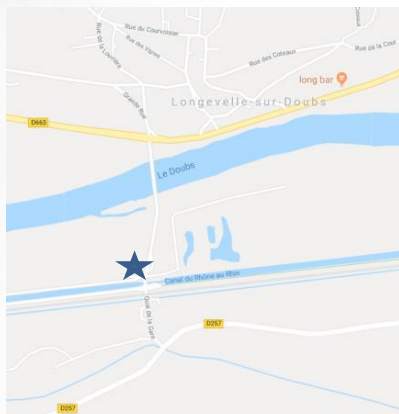
**PERMANENCE**

Lieux & horaires d'ouverture

Les **permanences du départ** se tiendront comme suit :

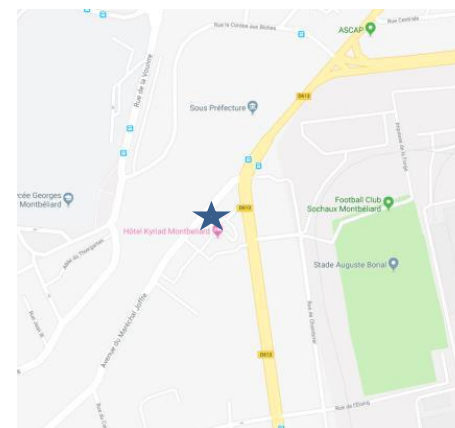
► **Mercredi 29 mai 2019**  
14h00 à 17h00 **Retrait des dossards**

**MAX WHEEL L'étape**  
19 Quai de la Gare  
25260 Saint Maurice Colombier



► **Mercredi 29 mai 2019**  
18h30 à 19H30 **Réunion des Directeurs Sportifs**, en présence des membres du Collège des Arbitres. Suivi d'un pot offert.

**Hotel Kyriad MONTBELIARD 03 81 94 44 64**  
34 avenue du Maréchal Joffre  
25200 Montbéliard



## FEUILLE DE DÉPART

**Jeudi 30 mai 2019**

▶ **10h00** : Réunion des Motards et Chauffeurs

▶ **10h15** : Présentation des équipes

Podium protocolaire

Les coureurs devront signer la feuille de départ  
**Ils devront se présenter par équipe complète et accompagnés de leur directeur sportif.**

Parking de la Salle des Fêtes sur le plateau du camion

1 Impasse des Perrières

25260 Longevelle-sur-Doubs

▶ **11h30 – Départ fictif**

▶ **11h33 – Départ réel lancé:** Devant la Menuiserie Devaux - Grande Rue - Longevelle-sur-Doubs



## Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **ALAIN BILES CYCLISME DEVELOPPEMENT**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.5750 mhz

Mail : [Alain.biles@sfr.fr](mailto:Alain.biles@sfr.fr)

Tél : 06.15.73.66.33

## APRÈS-COURSE

## Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.3.039 du règlement FFC, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Jeudi 30 mai 2019 – Plan du circuit – 9 fois 18.8 km =169.2 km

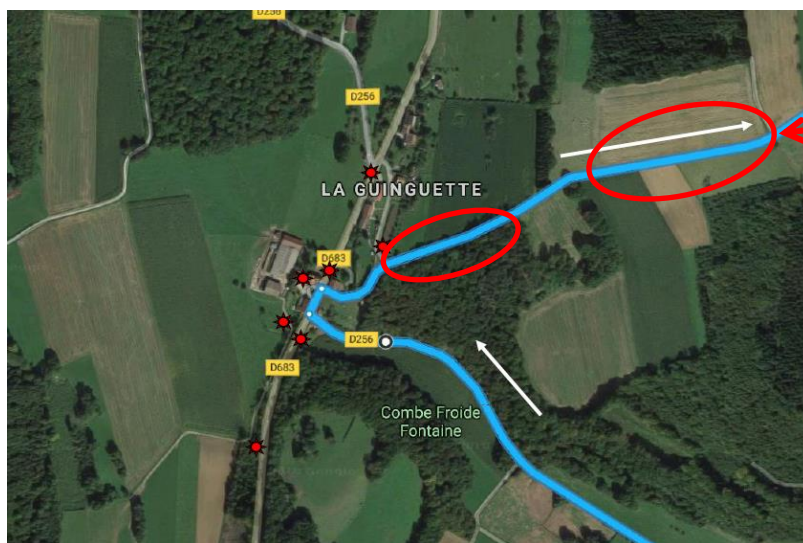


Km TOUR 1	Km TOUR 2	Km TOUR 3	Km TOUR 4	Km TOUR 5	Km TOUR 6	Km TOUR 7	Km TOUR 8	Km TOUR 9	Itinéraire détaillé	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 1	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 2	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 3	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 4	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 5	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 6	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 7	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 8	course à 40 km/h (horaire de passage) TOUR 9	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc...)	Passage à niveau	Nombre de signaleurs aux carrefours
0	---	---	---	---	---	---	---	---	Département de départ : Doubs 25	11H30	11h58	12h26	12h54	13h22	13h50	14h18	14h46	15h15	LIGNE DEPART	NON	6
0	---	---	---	---	---	---	---	---	Commune de départ réel : Longeville sur Doubs - 1 Impasse des Perrières, 25260 Longeville-sur-Doubs, France	11H30	11h58	12h26	12h54	13h22	13h50	14h18	14h46	15h15		NON	
0.046	18.846	37.646	56.446	75.246	94.046	112.846	131.646	150.446	Prendre la direction ouest sur Rue du Château d'Eau vers Rue du Chanois	11H31	11h59	12h27	12h55	13h23	13h51	14h19	14h47	15h17		NON	
0.3	19.1	37.9	56.7	75.5	94.3	113.1	131.9	150.7	Prendre à gauche sur Rue de la Louvière	11H32	12h00	12h28	12h56	13h24	13h52	14h20	14h48	15h18	Croisement	NON	2
0.55	19.35	38.15	56.95	75.75	94.55	113.35	132.15	150.95	12 Rue de la Louvière 25260 Longeville-sur-Doubs, France Prendre la direction sud sur Rue de la Louvière vers Rue des Écoles	11H32	12h00	12h28	12h56	13h24	13h52	14h20	14h48	15h18	Descente dangereuse	NON	
0.8	19.6	38.4	57.2	76	94.8	113.6	132.4	151.2	Prendre complètement à droite sur 46B Grande Rue 25260 Longeville-sur-Doubs, France	11h33	12h01	12h29	12h57	13h25	13h53	14h21	14h49	15h19		NON	2
1.1	19.9	38.7	57.5	76.3	95.1	113.9	132.7	151.5	Lieu du départ réel 46B Grande Rue 25260 Longeville-sur-Doubs, France	11h33	12h01	12h29	12h57	13h25	13h53	14h21	14h49	15h19		NON	
1.2	20	38.8	57.6	76.4	95.2	114	132.8	151.6	Prendre à droite sur Grande Rue/D663	11h33	12h01	12h29	12h57	13h25	13h53	14h21	14h49	15h19	Croisement	NON	3
1.9	20.7	39.5	58.3	77.1	95.9	114.7	133.5	152.3	Prendre à droite direction Beutal sur Route de Beutal/D256 vers Impasse des Prés Auby	11h36	12h03	12h31	12h59	13h27	13h55	14h23	15h52	15h22	Croisement	NON	4
4.5	23.3	42.1	60.9	79.7	98.5	117.3	136.1	154.9	Prendre à droite sur la Guinguette sur Rue de Grandvaux vers Rue en Rausa	11h38	12h05	12h33	13h01	13h29	13h57	14h25	15h54	15h24	Croisement	NON	1
6.4	25.2	44	62.8	81.6	100.4	119.2	138	156.8	Prendre à droite sur Route de Belfort/D683	11h41	12h08	12h36	13h04	13h32	14h00	14h28	15h57	15h27	Croisement	NON	3
6.42	25.22	44.02	62.82	81.62	100.42	119.22	138.02	156.82	Prendre à droite sur Chemin de Bretigney vers Chemin des Escrouves	11h41	12h08	12h36	13h04	13h32	14h00	14h28	15h57	15h27	Croisement	NON	3
8	26.8	45.6	64.4	83.2	102	120.8	139.6	158.4	Continuer sur Au Village sur D317	11h42	12h9	12h37	13h05	13h33	14h01	14h29	15h58	15h28	Croisement	NON	1
8.1	26.9	45.7	64.5	83.3	102.1	120.9	139.7	158.5	Prendre à gauche sur Grande Rue D317 Direction Montenois	11h43	12h10	12h38	13h06	13h34	14h02	14h30	15h59	15h29	Croisement	NON	2
10.7	29.5	48.3	67.1	85.9	104.7	123.5	142.3	161.1	Prendre à droite sur Grande Rue Montenois	11h46	12h14	12h42	13h10	13h38	14h06	14h34	15h02	15h32	Croisement	NON	2
10.9	29.7	48.5	67.3	86.1	104.9	123.7	142.5	161.3	Prendre légèrement à droite sur Rue de Lougres/D298 vers Rue du Château d'Eau	11h46	12h14	12h42	13h10	13h38	14h06	14h34	15h02	15h32	Croisement	NON	1
13.7	32.5	51.3	70.1	88.9	107.7	126.5	145.3	164.1	Rue de Sainte-Marie 25260 Lougres, France	11h50	12h18	12h45	13h13	13h41	14h09	14h37	15h05	15h35	Croisement	NON	2
14	32.8	51.6	70.4	89.2	108	126.8	145.6	164.4	Prendre à droite sur Rue de Montbéliard/D663	11h51	12h19	12h46	13h14	13h41	14h10	14h38	15h07	15h37	Croisement	NON	2
16.2	35	53.8	72.6	91.4	110.2	129	147.8	166.6	Champs le Haut Larder - Continuer sur D663	11h55	12h23	12h50	13h18	13h45	14h14	14h42	15h11	15h41	Croisement	NON	4
18.2	37	55.8	74.6	93.4	112.2	131	149.8	168.6	Prendre à droite 43 Grande Rue	11h57	12h25	12h53	13h21	13h48	14h17	14h45	15h14	15h44	Croisement	NON	2
18.8	37.6	56.4	75.2	94	112.8	131.6	150.4	169.2	Ligne d'arrivée Longeville sur Doubs - 1 Impasse des Perrières, 25260 Longeville-sur-Doubs, France	11h58	12h26	12h54	13h22	13h50	14h18	14h46	15h15	15h45	LIGNE ARRIVEE	NON	2



**La ZONE DE DEPANNAGE / RAVITAILLEMENT :** Au niveau du km 6.4 dans la côte menant à Brétigny.

Elle sera délimitée par une zone technique sur la partie étroite du circuit au km 6.4, afin d'autoriser le dépannage des coureurs. Sur la partie haute de cette montée des parkings seront prévus pour les véhicules équipes, et donc une interdiction de stationnement des véhicules équipes en dehors des zones parkings équipés sur toute la montée. Le ravitaillement sera autorisé à partir du 3<sup>ème</sup> passage dans cette zone (km47).



**PARKING**  
Véhicules équipes

**La ZONE VERTE :** 100 m après la ligne.

**ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Alain Biles + le CCETUPES. Le service est assuré au moyen de 3 voitures de dépannage neutre.

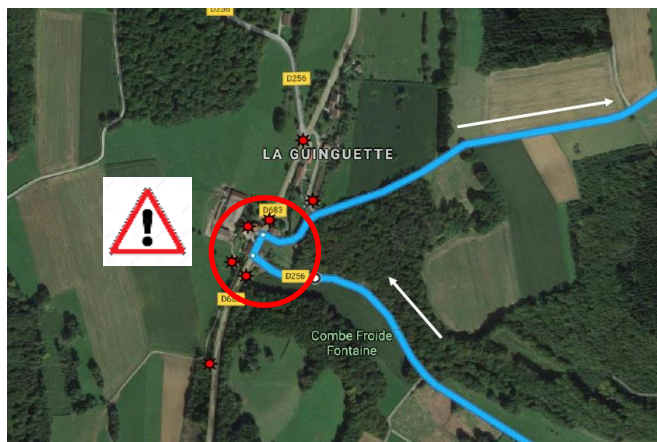
300m avant la ligne : virage à droite pour la montée et 500m après la ligne , la descente dans Longevelle sur Doubs , suivie d'un gros virage à droite



Deviation des DS pour l'arrivée



KM 6.4 La Guinguette , 2 virages à droite de suite

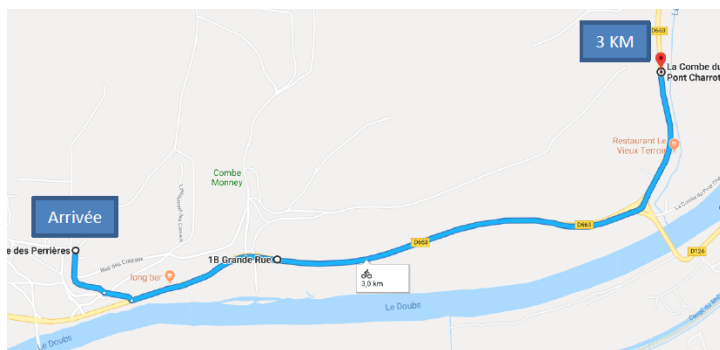


Le dénivelé du circuit : +221m => x 9 tours = +1981m

↑ 221 m · ↓ 221 m

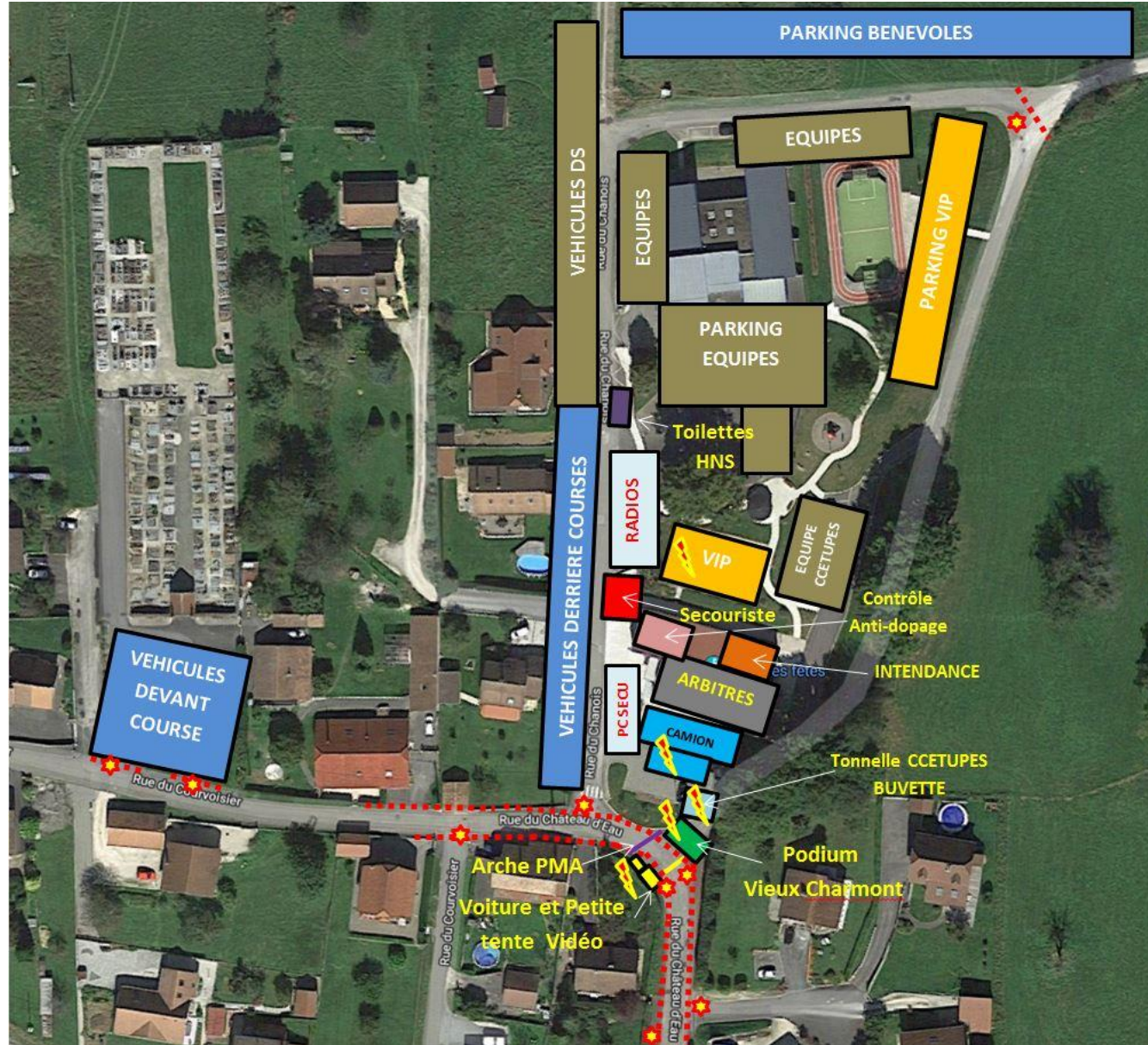


Les 3 derniers kilomètres : +31m / -34m

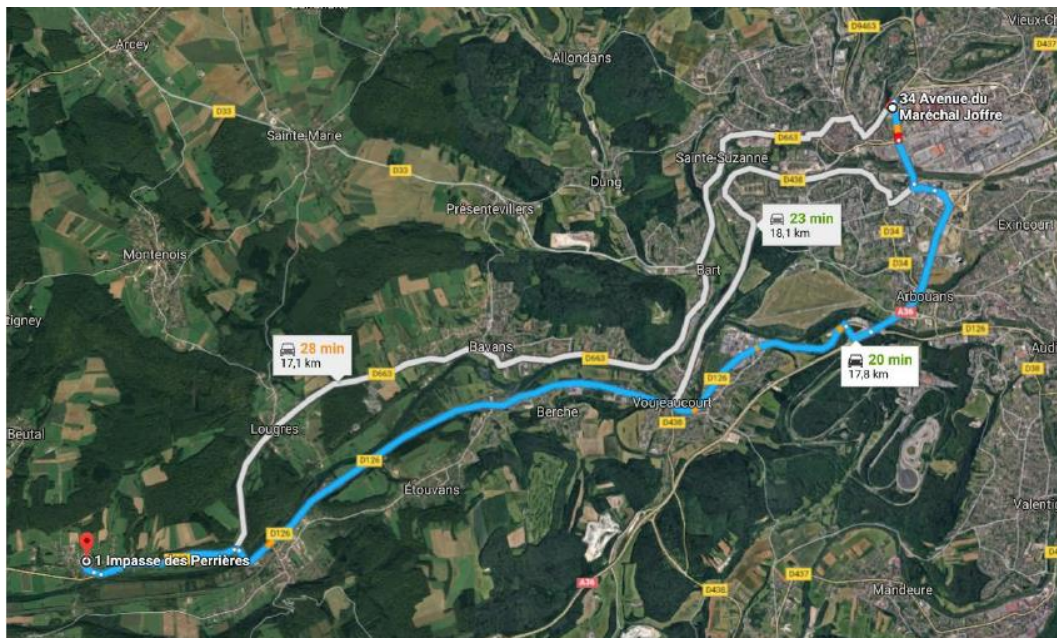


↑ 31 m · ↓ 34 m





**Accès circuit depuis Montbéliard => 20 MINUTES**



Prendre A36, D126 et D663 en direction de Rue des Écoles à Longeville-sur-Doubs  
18 min (17,4 km)

1 Impasse des Perrières  
25260 Longeville-sur-Doubs, France

## RÉFÉRENTS SECOURS

### Service médical

Le service médical sera assuré par un médecin

Deux ambulances de Secourisme assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

### Urgences

► **Hôpital Nord Franche-Comté**  
**100 route de Moval**  
**CS 10499 TREVENANS**  
**90015 BELFORT CEDEX**

- Depuis l'Autoroute A36, direction BELFORT sortie n°11 direction Delémont.
- Puis continuez sur la N1019 jusqu'à la sortie n°5 direction Moval.
- Au rond-point, prendre la première à droite direction Hôpital. Continuez jusqu'au second
- rondpoint et prendre la première sortie pour rentrer sur le parking.

## ORGANISATEURS

### CLUB CYCLISTE D'ETUPES LE DOUBS PAYS DE MONTBELIARD

**CHALOT Sylvain**

Directeur de l'organisation

Tél : +33 (0)6.63.92.75.38

E-mail :

chalot.sylvain@yahoo.fr

**GIACOMIN Jérémy**

Responsable financier

Tél : +33 (0)7.77.06.06.55

E-mail : jgn.cce@gmail.com

**GUILLAUME Nathalie**

Responsable administratif

Tél : +33 (0)3.81.94.18.72 /  
06.74.78.91.14

E-mail :

ccetupes@wanadoo.fr

**FLEURY Bernard**

Responsable sécurité

Tél : +33 (0)85 79 84 38

E-mail :

ccetupes@ccetupes.net

## FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

**FOUREZ Alexandre**

Coordinateur Route

FFC Tél : +33

(0)6.99.15.94.21

E-mail : [a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)

**GICQUELLO Brendan**

Adjoint Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)1.81.88.09.53

E-mail : [b.gicquello@ffc.fr](mailto:b.gicquello@ffc.fr)

► **Grille de prix 1 440/20**

► **Classement annexe mis en place, celui-ci rapportera 5 points supplémentaires au club du vainqueur. Celui-ci se déroulera aux passages sur la ligne tous les 2 tours**

**Tours : 2/4/6 et 8**



**PARTENAIRES 2019**



**COLLECTIVITES**



**PARTENAIRES PRINCIPAUX**



**FOURNISSEURS OFFICIELS**



**PARTENAIRES ASSOCIES**





# Réglementation Coupe de France des Clubs DN1 2019



## ARTICLE 1

### PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et le Rassemblement des Organisateurs des Courses Cyclistes (ROCC) unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 2019.

Les résultats des épreuves retenues ci-dessous permettent d'établir une classification des clubs.

Les épreuves bénéficiant de ce label « Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 » sont de classe « Elite nationale ».

Les équipes étrangères et continentales ne sont pas admises.

## ARTICLE 2

### LISTE ÉPREUVES RETENUES\*

- ▶ **17 mars 2019 - Course en ligne**  
Nantes - Segré (Pays de la Loire)
- ▶ **07 avril 2019 - Course en ligne**  
Paris – Mantes en Yvelines (Ile-de-France)
- ▶ **30 mai 2019 – Course en ligne**  
Grand Prix du Pays de Montbéliard  
Agglomération (Bourgogne Franche-Comté)
- ▶ **10 juin 2019 - Course en ligne**  
Prix des Commerçants – Artisans – Industriels  
de Luneray (Normandie)
- ▶ **24 juillet 2019 – Course en ligne**  
Grand prix de Cherves (Nouvelle-Aquitaine)
- ▶ **31 août 2019 - Course en ligne**  
Grand prix de Blangy-sur-Bresle (Normandie)
- ▶ **13, 14 et 15 septembre 2019 – Course par étapes**  
Boucles de l'Artois (Hauts de France)

\* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des

Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

Un trophée des champions des Divisions Nationales regroupant les clubs DN1 / DN2 / DN3 2019 sera organisé le **samedi 5 octobre 2019** :

- ▶ L'article 15 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ▶ Les détails de cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ▶ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des Coupes de France, il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2019.

## ARTICLE 3

### PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 (Participation obligatoire)

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes de Division Nationale (liste communiquée en début de saison)

Un coureur de 1ère catégorie appartenant à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Division Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

## ARTICLE 4

### COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

Coupe de France des clubs DN1 2019

**Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement**

Toute participation avec une équipe incomplète, conformément aux dispositions de l'article 14 relatif au processus d'engagement, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de DN1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club après le **1<sup>er</sup> mars 2019**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des clubs DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

## ARTICLE 5

### Contre la montre

Prologue ou contre la montre individuel :

**Manche 7 : Boucle de l'Artois :**

**Epreuve par étapes composée d'un prologue le vendredi 13 septembre 2019.**

Pour le prologue ou si l'épreuve contre la montre se déroule sur la 1ère étape, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité au classement par équipes, le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve disputée départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le contre la montre individuel se déroule à partir de la 2ème étape, la réglementation des épreuves par étapes sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir le classement général individuel au temps.

Lors de la réunion des Directeurs Sportifs, ceux-ci communiqueront l'ordre des partants du contre la montre de leur équipe.

NB : Si le contre la montre se déroule lors de la 1ère étape de la 1ère épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

## ARTICLE 6

### BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-contre :

**Classement par équipes** : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France – cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

#### Épreuves en ligne

**17/03** : Nantes - Segré (Pays de la Loire)

**12/04** : Paris – Mantes en Yvelines (Ile-de-France)

**30/05** : Grand Prix du Pays de Montbéliard

Agglomération (Bourgogne Franche Comté)

**10/06** : Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray (Normandie)

**24/07** : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)

**31/08** : Grand Prix de Blangy sur Bresle (Normandie)

#### Épreuves par étapes

**13-14-15 /09** : Boucles de l'Artois (Hauts de France)

**Points supplémentaires (5 points) – Cf règlement**

BAREME DE POINTS COUPE DE FRANCE DES CLUBS DN1					
	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 3 jours)			
		1 <sup>er</sup> jour Fin d'après-midi <i>Prologue</i>	2 <sup>ème</sup> jour <i>EP en ligne</i>	3 <sup>ème</sup> jour <i>EP en ligne</i>	CG Final
1	30	10	15	15	45
2	25	9	14	14	35
3	20	8	13	13	30
4	17	7	12	12	26
5	16	6	11	11	24
6	15	5	10	10	22
7	14	4	9	9	20
8	13	3	8	8	18
9	12	2	7	7	16
10	11	1	6	6	14
11	10		5	5	13
12	9		4	4	12
13	8		3	3	11
14	7		2	2	10
15	6		1	1	9
16	5				8
17	4				7
18	3				6
19	2				5
20	1				4
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

## ARTICLE 7

### SÉLECTION ÉQUIPE DE France

Les licenciés sélectionnés en Equipe de France Route (1) ou Piste (2) qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

- (1) Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.
- (2) Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

**C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.**

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre d'une épreuve par étapes,

seul le classement général final peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

## ARTICLE 8

### CLASSEMENT DN1

Les épreuves retenues, référencées dans l'article 2, servent de support aux classements de la Coupe de France des clubs.

Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes de l'article 6.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des Clubs de DN1 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la

meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

*En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.*

## ARTICLE 9

### ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou d'une Licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme).

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

## ARTICLE 10

### DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

#### Pour la 1ère épreuve :

- ▶ **1<sup>er</sup> tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2<sup>ème</sup> tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3<sup>ème</sup> tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **4<sup>ème</sup> tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

#### Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

#### Et si besoin :

- ▶ **1<sup>er</sup> tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2<sup>ème</sup> tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3<sup>ème</sup> tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

## ARTICLE 11

### PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

## ARTICLE 12

### INDEMNITÉS ÉQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 € pour les épreuves d'une journée et de 4.000€ pour les épreuves par étapes.

Pour l'ensemble des épreuves \*, exceptions faite des épreuves par étapes, les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

\* Pour la manche 7, Les Boucles de l'Artois, l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes, l'hébergement et repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes), de la veille au soir de la 1ère étape jusqu'au soir de la dernière étape.

## ARTICLE 13

### DOTATIONS ET REMISE DE PRIX DN1

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque division.

Ces trophées seront remis sur les finales des Coupes de France de chaque division ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2019.

## ARTICLE 14

### ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

A partir de la saison 2019, les remplaçants ne seront plus bloqués et pourront de ce fait, s'engager sur une autre épreuve si tel était le cas.

Tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour le coureur concerné par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour l'application des points de pénalités (cf Article 4), sur ces cas de force majeure, selon les éléments et arguments fournis par le club, cette décision appartiendra à la FFC en accord avec le président de jury de l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

## ARTICLE 15

### TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES – SAMEDI 05 OCTOBRE 2019

Pour clôturer la saison 2019, **une épreuve finale des Divisions nationales est organisée le Samedi 05 octobre 2019.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ▶ **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France des clubs 2019.
- ▶ **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France des clubs 2019.
- ▶ **3 premières équipes DN3** selon le classement de l'avant dernière manche DN3.
- ▶ **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

## ARTICLE 16

### Qualifications championnats de France sur route

Epreuves en ligne :

Le nombre de coureurs qualifiés aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisé à l'issue du classement des 4<sup>èmes</sup> manches \* de la Coupe de France des Clubs 2019, selon les barèmes suivants :

- ▶ 10 DN1 (de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup>) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
- ▶ 10 DN1 (de la 11<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup>) x 5 coureurs = 50 COUREURS

\*Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray / 10 juin 2019.

Epreuves contre la montre :

Suite à la décision du Bureau Exécutif du 18 octobre 2018, la qualification des coureurs se fera de la manière suivante :

- ▶ DN1 : 1 coureur minimum



## **ARTICLE 17. EVOLUTIONS DES NIVEAUX**

En complément de l'article 8, Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs de DN1, DN2 ou DN3 en 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve).

*En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.*

### Evolution des niveaux entre chaque Division Nationale à la fin de la saison 2019 :

**Au sujet de l'évolution des différents niveaux à la fin de la saison 2019, dans la perspective de la saison 2020, sur proposition de la Commission Nationale Route, les organes exécutifs Fédéraux (Bureau Exécutif du 10 janvier 2019 et Conseil Fédéral des 25 et 26 janvier 2019) ont validé la disposition suivante : suppression du système des deux montées et des deux descentes entre chaque niveau.**

**Pour la saison 2020, le projet des clubs de Haut Niveau prévoit pour toutes les structures la présentation d'un dossier de candidature « administratif, sportif, médical et financier » selon un cahier des charges établi à la fin du premier semestre de l'année 2019.**



AVC AIX EN PROVENCE



BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME



CC ETUPES LE DOUBS PAYS DE MONTBELIARD



CC NOGENT SUR OISE



CC VILLENEUVE ST GERMAIN SOISSONS AISNE



CHAMBERY CYCLISME FORMATION



COTES D'ARMOR MARIE MORIN



CR4 CHEMINS ROANNE



CREUSE OXYGÈNE



EC ST ETIENNE LOIRE



CSC BLAGNAC - VS 31



SCO DIJON TEAM MATÉRIEL VELO.COM



SOJASUN ESPOIR ACNC



TEAM PELTRAX - CSD



UC NANTES ATLANTIQUE



VC PAYS DE LOUDEAC



VC ROUEN 76



VCCA TEAM PRO IMMO NICOLAS ROUX



VÉLO CLUB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS



VENDEE U PAYS DE LA LOIRE



## COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLISME**